



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2025-151

PUBLIÉ LE 28 MARS 2025

Sommaire

Académie de Lille - Rectorat de Lille /

R32-2025-03-25-00002 - Arrêté de composition du Conseil de discipline
départemental du Nord (2 pages)

Page 3



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service commun d'appui aux politiques pédagogiques et éducatives
Bureau des politiques à l'éducation, à la santé et à la citoyenneté**

**Arrêté de composition
Conseil de discipline départemental du Nord**

La rectrice de région académique
Rectrice de l'académie de Lille
Chancelière des universités

VU l'article R.511-44 du code de l'éducation ;
VU la circulaire ministérielle n°2004-059 du 27 mai 2014 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le conseil de discipline départemental du Nord est composé ainsi qu'il suit :

Président du conseil de discipline départemental :

Le conseil de discipline départemental est présidé par le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, ou son représentant ;

Représentants des chefs d'établissement :

Monsieur BREST Jérôme	Proviseur du lycée Kernanec de MARCQ-EN-BAROEUL
Monsieur WATTELET Laurent	Principal du collège Henri Matisse d'OSTRICOURT

Représentant des professeurs :

Madame LAUMENERCH Magali	Professeure au collège Jules Verne de MAUBEUGE
Monsieur DACHEUX Laurent	Professeur au lycée Faidherbe de LILLE

Représentant des personnels d'établissement :

Madame EXPOSTA Elodie	Infirmière scolaire au collège Albert Ball d'ANNOEULLIN
-----------------------	---

Représentant des conseillers principaux d'éducation :

Madame DHEILLY Sophie

Conseillère principale d'éducation au lycée
professionnel Léonard de Vinci de TRITH-SAINT-
LEGER

Représentantes des parents d'élèves :

Madame ROSSI Anne-Charlotte

Représentante des parents d'élèves du collège Jean
Rostand d'ARMENTIERES

Madame VERWAERDE Amandine

Représentante des parents d'élèves du collège Jeanne
de Constantinople de NIEPPE

Représentants des élèves :

Madame FIEVET Amélya

Représentante des élèves du lycée professionnel Paul
Langevin de WAZIERS

Monsieur VANDENBULCKE Thimothé

Représentant des élèves du lycée Arthur Rimbaud de
SIN-LE-NOBLE

ARTICLE 2 : Les membres autres que le président sont nommés pour un an.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le **25 MARS 2025**

La rectrice



Valérie CABUIL